

28 AOUT 2026

A5c/ 791 /26

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU le Code de la santé publique,
- VU le code général de la fonction publique,
- VU le décret du Président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de Monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg,
- VU la décision A6a/609/26 du 1^{er} juillet 2026 portant affectation de Madame Barbara BOURGES Directrice adjointe,
- VU la décision A5c/610/26 du 2 juillet 2026 portant délégation de signature de la directrice des affaires médicales, hospitalières et hospitalo-universitaires,

DECIDE

Article 1^{er} :

A partir du 1^{er} septembre 2026, l'intérim de la **Direction des affaires médicales hospitalières et hospitalo-universitaires est assuré par Madame Barbara BOURGES** jusqu'au 6 janvier 2027.

Article 2 : Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Samir HENNI
Directeur Général des H.U.S.

Copies :

- A. DREXLER/J.PEN--FEUILLETTE / B. BOURGES
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au RAA)
- ARS DT Bas-Rhin
- TP HUS
- BAC

Signé